



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 28 septembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 22 septembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.  
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Conseillers municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme RUGGERI-ZANETTACCI	à	M. MARCANGELI
M. VOGLIMACCI	à	Mme CORTICCHIATO
Mme BERNARD	à	M. SBRAGGIA
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	Mme OTTAVY
Mme FELICIAGGI	à	M. PAOLINI
Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
Mme GRIMALDI D'ESDRA	à	Mme RICHAUD
Mme SIMONPIETRI	à	M. LUCIANI

**Etaient absents :**

M. CAU, M. RENUCCI, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 28 septembre 2015

Délibération N°2015/ 315

**Préfinancement du FCTVA (Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) par la  
Caisse des Dépôts**

**Monsieur le maire expose à l'assemblée :**

Afin de soutenir l'investissement dans les territoires, la Caisse des Dépôts a mis en place en 2015 un dispositif de préfinancement à taux zéro du FCTVA.

Il s'agit d'un prêt accordé sur la base des dépenses inscrites au budget principal 2015 de la commune. Sont prises en compte les dépenses réelles inscrites aux comptes 21, 231, 235.

Le montant maximal du prêt est fixé à 8,037 % des sommes inscrites sur ces comptes.

Il s'agit pour ce dispositif d'une souscription devant intervenir entre le 15 août et 15 octobre 2015, le versement des fonds intervient le 28 décembre 2015.

Le remboursement du prêt se fait en deux échéances, 50% en décembre 2016 et 50% en avril 2017.

Pour notre commune, le préfinancement ainsi calculé est de 968.615 €, d'une durée de 15 mois à taux zéro. Le remboursement se fait en deux échéances égales de 484.307,50 €, en décembre 2016 et en avril 2017.

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'autoriser le maire à souscrire à ce dispositif avec la Caisse des dépôts.

De dire que la recette sera inscrite au compte 103 du budget principal de la commune lors de la prochaine délibération modificative du budget, et ce avant le 28 décembre 2015.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 septembre 2015,

Considérant la proposition de la Caisse des Dépôts à travers son dispositif de préfinancement du FCTVA.

**AUTORISE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

Le maire à souscrire à ce dispositif avec la Caisse des dépôts.

**DECIDE**

la recette correspondante sera inscrite au compte 103 du budget principal de la commune lors de la prochaine délibération modificative du budget, et ce avant le 28 décembre 2015.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150928-2015\_315-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2015

Publication : 05/10/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**